

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR  
COMMUNICATION  
II - Calendrier des épreuves - SESSION 2017**

EPREUVES	DATES	HEURES
<b>EPREUVES ECRITES</b>		
<b>E1 – CULTURES DE LA COMMUNICATION</b>	Le mercredi 10 mai 2017	14h00 - 18h00
<b>E5 – ACTIVITES DE COMMUNICATION</b>	Le jeudi 11 mai 2017	14h00 - 18h00
<b>E3B – MANAGEMENT DES ENTREPRISES</b>	Le mardi 9 mai 2017	9h30 - 12h30
<b>E3A - ECONOMIE - DROIT</b>	Le mardi 9 mai 2017	14h30 - 18h30
<b>E21A – COMPREHENSION ET EXPRESSION ECRITE</b>	Le mercredi 10 mai 2017	10h30 - 12h30
<b>EPREUVES ORALES</b>		
<b>EF1 – LANGUES VIVANTES ETRANGERES</b>	1ère semaine du mois de mai 2017	
<b>E22- COMPREHENSION ORALE (candidats hors CCF)</b>	Le jeudi 11 mai 2017	10h00
<b>E6 – PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION (candidats hors CCF)</b>	Du mercredi 17 au vendredi 19 mai et les lundi 22 et mardi 23 mai 2017	Lycée B. D'Argentré VITRE
<b>E21B - PRODUCTION ORALE EN CONTINU</b>	Du mercredi 7 au vendredi 9 juin et les lundi 12 et mardi 13 juin 2017	
<b>E4 – RELATIONS COMMERCIALES (candidats hors CCF)</b>	Du mercredi 7 au vendredi 9 juin et les lundi 12 et mardi 13 juin 2017	

Les candidats ne sont autorisés à quitter la salle que deux heures après le début de chaque épreuve, sauf pour l'épreuve E3B (Management des entreprises), pour laquelle la sortie n'est autorisée que trois heures après le début de l'épreuve.

**II – Centre et adresse du centre d'épreuve**

Lycée Bertrand d'Argentré – 15 rue du Collège – BP 90620 – 35506 VITRE CEDEX

**III – Date de dépôt**

Document	DATES	LIEU
dossier de relations commerciales – E4	<b>Le mercredi 26 avril 2017</b>	Lycée Bertrand D'Argentré - VITRE
dossier de projet et pratiques de communication – E6	<b>Le mercredi 26 avril 2017</b>	Lycée Bertrand D'Argentré - VITRE
Livrets scolaires (pour les candidats scolarisés année 2015-2016)	<b>le jeudi 1er juin 2017</b>	Division des Examens et Concours 13 boulevard de la Duchesse Anne CS24209 35042 RENNES Cedex

**AUCUN DOSSIER NE DEVRA ETRE TRANSMIS AU RECTORAT**

Les centres d'épreuves seront précisés sur les convocations que vous recevrez par l'intermédiaire :  
- de l'établissement ou par le centre de formation pour les candidats scolarisés (en formation) 2016–2017  
- à domicile au plus tard 15 jours avant les épreuves pour les candidats individuels ou en formation par correspondance